

## ASSEMBLÉE DU 9 NOVEMBRE 2009

L'assemblée régulière du mois de novembre n'a pas eu lieu, le directeur général a été blessé accidentellement et le maire a décidé de reporter l'assemblée à la semaine prochaine.

M. Bruno Vadnais, Maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier.

## ASSEMBLÉE DU 16 NOVEMBRE 2009

A une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à 19h :00 et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille neuf et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Pierre Ducharme  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Louis Mandeville  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

Le conseil, avant le tenue de l'assemblée, a rencontré en huis clos les représentants du Club de VTT afin de discuter de la possibilité d'utiliser la route Saint-Esprit, La Traverse du Moulin Doucet et ainsi qu'une partie du rang Sud de la Rivière Chicot pour la circulation de VTT.

Avant de débiter l'assemblée, M. Éric Deschênes prête serment et entre en fonction officiellement.

### ORDRE DU JOUR.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 5 et du 19 octobre 2009.
4. Rapport financier du mois de septembre et octobre 2009.
5. Administration générale
  - 5.1. Demande d'aide de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière
  - 5.2. Demande d'aide financière pour Opération Nez Rouge.
  - 5.3. Demande de commandite du club de football les Tomahawks
  - 5.4. Demande d'aide financière de la Maison de la Famille.
  - 5.5. Demande de contribution pour le Noël du Pauvre
  - 5.6. Demande d'autorisation de tenir un pont payant pour le Noël du Pauvre
  - 5.7. Reddition de comptes pour les travaux dans le cadre du programme pour la taxe d'accise.

- 5.8. Déclaration des intérêts financiers des élus municipaux.
- 5.9. Guide Touristique de Lanaudière pour les 6 municipalités du Chemin du Roy.
- 5.10. Projecteur et écran pour ordinateur.
- 5.11. Autorisation d'un emprunt temporaire
- 5.12. Discours du maire sur la situation financière
- 5.13. Calendrier des séances du conseil pour 2010.
- 5.14. Allocation de départ pour un membre du conseil.
- 5.15. Formation de la FQM pour les élus municipaux.
- 5.16. Aide financière à M. Vincent Marcoux pour un stage humanitaire
- 5.17. Élections au conseil d'administration de la FQM
6. Sécurité Publique.
7. Transport routier
  - 7.1. Rapport du laboratoire Construction 2000 pour les travaux de pavage du rang Saint-André et inspection finale des travaux
  - 7.2. Circulation de VTT sur les chemins municipaux.
  - 7.3. Déneigement du chemin privé du Domaine Vadnais
  - 7.4. Règlement sur la réduction de la vitesse sur le Grand Rang Sainte-Catherine
  - 7.5. Règlement modifiant le règlement sur la circulation des véhicules lourds sur la route Bel-Automne.
  - 7.6. Prix du sable des abrasifs.
  - 7.7. Demande de réfection de fossés
  - 7.8. Réfection de la route Saint-Esprit
  - 7.9. Localisation des boîtes postales.
  - 7.10. Rapport de la coupe de branches sur le réseau routier.
  - 7.11. Droit de passage pour les motoneiges sur la rue Chênevert
8. Hygiène du Milieu
  - 8.1. Rapport trimestriel de l'ingénieur sur la conformité de l'eau potable.
  - 8.2. Fondant à glace pour travaux aqueduc
  - 8.3. Facturation pour les bris d'aqueduc sur la route 138
9. Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 9.1. Nomination sur le conseil d'administration de l'OMH de Saint-Cuthbert.
  - 9.2. Demande de dérogation mineure par Volailles Giannone.
  - 9.3. Rapport et lettre de l'inspecteur en bâtiments.
10. Loisir et Culture
  - 10.1. Piste Cyclable des îles de Berthier
  - 10.2. Membres de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier.
  - 10.3. Nominations pour la bibliothèque
11. Projets du conseil selon les prévisions budgétaires 2009 et la liste des travaux publics.
12. Courrier
13. Adoption des comptes
14. Levée de l'assemblée

## **1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

rés.2901-09

Il est proposé par M. Louis Mandeville appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

## **2- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 5 ET DU 19 OCTOBRE 2009.**

rés.2902-09

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de l'assemblée du 5 et du 19 octobre de l'an deux mille neuf avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

**4-RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2009**

Le directeur dépose les rapports financiers du mois de septembre et du mois d'octobre 2009. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

**5.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1-DEMANDE D'AIDE DE LA FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE**

La Fondation est dans sa campagne de financement et demande une contribution de la Municipalité.

Le conseil a l'intention de contribuer à la Fondation lors d'un autre événement.

**5.2-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR OPÉRATION NEZ ROUGE.**

La Municipalité n'a jamais contribué pour Opération Nez Rouge puisque cet organisme devrait normalement se financer avec les usagers.

**5.3- DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE FOOTBALL LES TOMAHAWKS**

Le club de football de l'école Pierre de Lestage demande une commandite pour aider au financement du club.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande.

**5.4- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DE LA FAMILLE.**

La Municipalité a versé la somme de 150\$ pour aider financièrement la Maison de la Famille en 2008.

rés.2903-09

Il est proposé par M Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise un versement de 150\$ à la Maison de la Famille aux Quatre Vents.

Adopté à l'unanimité

**5.5-DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE NOËL DU PAUVRE**

La Municipalité a versé la somme de 100\$ l'an passé pour le Noël du Pauvre.

rés.2904-09

Il est proposé par M Gérard Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise un versement de 100\$ pour le Noël du Pauvre.

Adopté à l'unanimité

**5.6-DEMANDE D'AUTORISATION DE TENIR UN PONT PAYANT POUR LE NOËL DU PAUVRE**

rés.2905-09

Il est proposé par M Gérard Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les organisateurs de la collecte de fonds pour le Noël du Pauvre à tenir un pont payant sur les chemins municipaux durant le mois de novembre 2009.

Adopté à l'unanimité

**5.7- REDDITION DE COMPTES POUR LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA TAXE D'ACCISE (TECO).**

La Municipalité doit effectuer une reddition de compte pour les travaux effectués dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence. La reddition doit se faire avant le 31 décembre 2009 et doit être vérifié par le vérificateur de la municipalité avant le 30 juin 2010. Le Ministère des Affaires Municipales retiendra la somme de 27 155\$ jusqu'au moment où il recevra le rapport du vérificateur.

Le rapport sur la reddition de compte doit être conforme au programme des travaux approuvés par le service des infrastructures du Ministère des Affaires Municipales afin de recevoir les sommes consenties par le gouvernement.

Le directeur présente le rapport préliminaire de la reddition de comptes sur le formulaire exigé par le Ministère des Affaires Municipales.

**5.8- DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Les membres du conseil suivants déposent leur déclaration des intérêts financiers selon l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

M. Bruno Vadnais

M. Yvon Tranchemontagne

M. Jean-Pierre Doucet

M. Gérard Toupin.

**5.9-GUIDE TOURISTIQUE DE LANAUDIÈRE POUR LES 6 MUNICIPALITÉS DU CHEMIN DU ROY.**

Le CLD désire savoir si la Municipalité désire prendre de nouveau un page dans le guide touristique de Lanaudière pour avec les cinq autres municipalités situées sur le chemin du Roy dans la MRC de d'Autray. Le coût pour la page était d'environ 656\$ par municipalité.

rés.2906-09

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert désire participer à la parution d'une page publicitaire dans le guide touristique de lanaudière avec les autres municipalités de la MRC de d'Autray concernées par le chemin du Roy.

Adopté à l'unanimité

**5.10-PROJECTEUR ET ÉCRAN POUR ORDINATEUR.**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un projecteur numérique et d'un écran au coût approximatif de 1 000\$ dont environ 700\$ pour projecteur et de 300\$ pour l'écran, en utilisant les fonds du surplus libre de la Municipalité.

rés.2907-09

Adopté à l'unanimité.

**5.11-AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE**

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et unanimement résolu que :

rés.2908-09

- 1- Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise un emprunt temporaire pour les dépenses d'administration courante d'un montant n'excédant pas 300 000\$.
- 2- L'emprunt sera effectué à la Caisse Populaire Desjardins Dusablé au taux variable d'intérêt préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins.
- 3- L'emprunt sera remboursé avant la fin de l'année 2010.
- 4- Les contrats de prêt à demande au montant de 50 000 \$ chacun seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier.
- 5- Le maire M. Bruno Vadnais et le secrétaire-trésorier, M. Richard Lauzon, sont autorisés à signer tous documents concernant cet emprunt.
- 6- Le secrétaire-trésorier remettra à la Caisse Populaire une copie du budget 2010, une copie des états financiers 2009 et un état des sommes à recevoir pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité

**5.12-DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

**Rapport de M. le Maire sur la situation financière de la Municipalité selon l'article 955 du code municipal.**

**A) états financiers du vérificateur au 31 décembre 2008**

Selon l'état financier au 31 décembre 2008, préparé par M. Michel Sylvestre, c.a., la Municipalité a connu un excédent de revenus sur les dépenses accumulé de 211 377 \$ dollars. À mon avis les états financiers présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2008 ainsi que le résultat de ces opérations pour l'exercice terminé à cette date.

**Profil financier de Saint-Cuthbert 2008 selon le Ministère des Affaires Municipales**

Pourcentage	(1)	(2)	(3)	(4)
Charge fiscale moyenne	1044\$	1152\$	1512\$	1934\$
Dépenses/par 100\$ rôle d'évaluation uniformisé	1,22\$	1,53\$	1,51\$	1,56\$
Dette/ par 100\$ rôle d'évaluation uniformisé	1,37	1,74\$	1,29\$	2,93\$
Dépenses dette /dépenses totales	4,16%	12,54%	9,88%	17,52%
Taux global de taxation	1,0621	1,1105	1,2402	1,2321
Per capita	(1)	(2)	(3)	(4)
Endettement	814\$	1252\$	760\$	2006\$
Dépenses	725\$	1098\$	895\$	1069\$
Revenus taxes	681\$	965\$	786\$	960\$
Évaluation	(1)	(2)	(3)	(4)

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT**

Évaluation moyenne d'une résidence d'un logement	<b>98 319\$</b>	103 946\$	121 919\$	157 274\$
Richesse foncière uniformisé (rôle d'évaluation) per capita	<b>72 433\$</b>	76 454\$	66 025\$	74 092\$
Évaluation résidentielle/ évaluation totale	<b>49,70%</b>	49,14%	69,58%	79,01%
Évaluation commerciale et industrielle/évaluation totale	<b>7,26%</b>	8,92%	11,20%	11,67%
Évaluation agricole/évaluation totale	<b>39,15%</b>	22,58%	12,66%	4,44%

- (1) Résultat de la municipalité de Saint-Cuthbert
- (2) Résultat des municipalités semblables à Saint-Cuthbert
- (3) Résultat des Municipalités de la MRC
- (4) Municipalités dans la région administrative de Lanaudière

**B) Situation financière de la Municipalité pour 2009**

La situation financière pour l'année 2009 est relativement bonne. La Municipalité a réalisé des travaux de pavage important sur le rang Saint-André. Les coûts ont beaucoup augmenté pour le traitement d'eau potable causés surtout par l'augmentation des dépenses pour l'opération de la centrale de traitement de l'eau potable et les diverses dépenses relatives au respect de la conformité avec le règlement provincial sur la qualité de l'eau potable. Pour les autres postes budgétaires, les dépenses de fonctionnement respectent en général les montants prévus au budget. La municipalité devrait connaître un surplus pour l'année 2009.

**c) Prévisions budgétaires 2010**

Le conseil a l'intention de réaliser des travaux d'amélioration des chemins municipaux. Les chemins les plus endommagés sont : le Grand Rang Sainte-Catherine, la route Bel-Automne et certaines sections du Rang Saint-André S.O. Le conseil n'a pas encore fixé les travaux qui seront effectués en 2010 tout dépendant du surplus disponible et des coûts du bitume. En ce qui concerne la construction d'un réseau d'égout et d'un système de traitement des eaux usées, le Ministre des Affaires Municipales s'est engagé à verser une subvention de l'ordre de 72% du coût des travaux pour la collecte et de traitement des eaux usées. Genivar est la firme retenu pour effectuer les plans et devis. Vous serez tenu informer de tout nouveau développement à ce sujet. Une demande d'aide financière sera faite bientôt au Ministère des Affaires Municipales pour la mise aux normes et l'amélioration de l'usine de filtration. L'usine a déjà tout près de 40 ans et il est nécessaire d'apporter des améliorations au divers système de traitement.

**D) La Dette**

En date du 1er novembre 2009, la municipalité a une dette, au compte général de 1 159 000\$. Pour les contribuables usagers de l'aqueduc, l'état des finances nous fait voir une dette à long terme de 50 080\$ pour le réseau desservi par notre usine de filtration.

**E) Rémunération et allocation de dépenses des membres du conseil**

Membres du conseil	Rémunération de base et Assemblée	Allocation dépenses	Total
Conseiller	3 589\$	1 794\$	5 383\$
Maire	11 261\$	5 630\$	16 891\$
Rémunération du maire MRC	4 500\$	2 250\$	6 750\$

**F) Contrat conclu durant l'année de plus de \$25,000**

Fournisseur	description	Montant
Construction Normand Majeau	pavage du rang Saint-André	270 308\$
EBI Environnement	collecte des matières résiduelles recyclables (contrat de 5 ans)	268 212\$
Nordikeau	opération de l'usine de traitement de l'eau potable	75 039\$

Bruno Vadnais, Maire

### **5.13-CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2009.**

rés.2909-09

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2010**, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 h** :

<b>11 Janvier</b>	<b>1er février</b>	<b>1er mars</b>	<b>5 avril</b>	<b>3 mai</b>
<b>7 juin</b>	<b>5 juillet</b>	<b>2 août</b>	<b>13 septembre</b>	<b>4 octobre</b>
<b>1<sup>er</sup> novembre</b>	<b>6 décembre</b>			

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

### **5.14-ALLOCATION DE DÉPART POUR UN MEMBRE DU CONSEIL.**

Un membre du conseil a droit à une allocation de départ lorsqu'il a complété deux années de services créditées au régime de retraite des élus municipaux. Donc, M. Yves Fafard a le droit à une allocation de départ. Cette allocation est calculée de la façon suivante :

Le produit obtenu lorsqu'on multiplie le montant que représente la rémunération moyenne d'une quinzaine calculée sur la base de la période de 12 mois consécutifs précédant la date à laquelle la personne a cessé d'être membre du conseil par le nombre d'années de services créditées depuis l'adhésion au régime.

Le montant de l'allocation ne peut excéder le montant de la rémunération reçue depuis les 12 derniers mois.

### **5.15-FORMATION DE LA FQM POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX.**

La FQM a publié son programme de formation pour 2010. Un document sur les lieux et dates des formations a été remis à chacun des membres du conseil.

Mme Danielle Joyal de la MRC de d'Autray organisera un cours pour les nouveaux élus. La formation sera donnée à Berthier dans les locaux de la MRC.

### **5.16-AIDE FINANCIÈRE À M. VINCENT MARCOUX POUR UN STAGE HUMANITAIRE**

M. Vincent Marcoux participera à un stage humanitaire au Pérou et demande une aide financière de la Municipalité pour permettre d'y participer. M. Marcoux fait une brève présentation de sa demande.

Le conseil n'a pas l'intention de participer monétairement à la demande d'aide financière, puisqu'il ne s'agit pas de la première demande à cet effet et que les autres demandes ont été refusées. Toutefois la Municipalité peut participer d'une autre façon en faisant de la publicité ou en prêtant les locaux gratuitement pour des activités de financement.

### **Support de la Municipalité**

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le prêt gratuitement de ses locaux à M. Vincent Marcoux pour des activités de financement et autorise la publication dans son bulletin municipal d'information sur différentes activités.

rés.2910-09

Adopté à l'unanimité

### **5.17- ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM**

La FQM a ouvert une période candidature pour les maires intéressés à siéger sur le conseil d'administration. La région de Lanaudière est représentée par deux maires au sein du conseil d'administration de la FQM.

M. le Maire n'est pas intéressé à se porter candidat.

### **6.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7-TRANSPORT ROUTIER**

#### **7.1-RAPPORT DU LABORATOIRE CONSTRUCTION 2000 POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG SAINT-ANDRÉ ET INSPECTION FINALE DES TRAVAUX.**

Le directeur dépose le rapport du laboratoire concernant les travaux de pavage sur le rang Saint-André. Le rapport démontre la conformité des travaux quant à la granulométrie des agrégats, la compaction de la fondation et la compaction du revêtement d'asphalte. Les clauses du devis relativement aux quantités et des taux de pose ont été également respectées.

L'inspection finale des travaux a également été effectuée avec l'ingénieur d'Excavation Normand Majeau. L'entrepreneur devait nous créditer la pierre de calcaire des accotements et devait nous donner un crédit pour les coûts du bitume. L'entrepreneur devait également corriger le nivellement de l'asphalte à l'intersection du rang Côte Joly.

La correction des coûts pour le bitume nous a été créditée et nous avons convenu d'échanger le crédit de la pierre des accotements d'un montant approximatif de 3 000\$ pour des travaux de correction de l'élévation des accotements à certains endroits. L'élévation des accotements à certains endroits était plus haute que le pavage et il était prioritaire d'enlever une couche de matériaux et d'effectuer une finition en pierre.

Quant à la correction du nivellement à l'intersection du rang Côte Joly, nous avons convenu d'effectuer les travaux lorsque nous effectuerons d'autres travaux de pavage durant l'année prochaine, ou s'il n'y a pas de travaux, au moment où la paveuse sera disponible.

### **Autorisation de verser la retenue de 10%.**

Il est proposé par M Pierre Ducharme appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise à verser à Excavation Normand Majeau la retenue de 10% pour les travaux de réfection du pavage du rang Saint-André.

rés.2911-09

Adopté à l'unanimité

### **7.2-CIRCULATION DE VTT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.**

Les représentants du Club de VTT ont rencontré le conseil avant la tenue de l'assemblée pour obtenir des autorisations à circuler sur les chemins municipaux. En effet, comme le sentier le long de l'autoroute 40 n'existe plus, le club de VTT désire ouvrir un autre sentier, pouvant joindre le Rang Nord de la rivière Chicot et Berthierville. Pour ce faire, le club désire emprunter la route Saint-Esprit, une petite partie du rang Sud de la Rivière Chicot et la Traverse du Moulin Doucet.

L'adoption d'un règlement n'est pas nécessaire si la distance à parcourir est moindre qu'un kilomètre, toutefois, il est obligatoire d'installer une signalisation pour les véhicules hors route. Le règlement doit être soumis au Ministère des Transports et n'a pas besoin d'en recevoir l'approbation. Il ne doit pas cependant faire l'objet d'un désaveu de la part du MTQ.

En conséquence, le conseil a l'intention de demander au Club de VTT de participer à l'entretien de la route Saint-Esprit.

### **7.3- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN PRIVÉ DU DOMAINE VADNAIS**

M. Cauchon possède une résidence secondaire dans le Domaine Vadnais et désire que le montant d'imposition pour le déneigement soit réduit dû au fait qu'il se rend à sa résidence seulement une ou deux fois par hiver.

Les autres propriétaires du Domaine Vadnais ne sont pas d'accord, à partir du moment où il vient en hiver à sa résidence, il doit payer le déneigement comme les autres.

### **7.4-RÈGLEMENT SUR LA RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE GRAND RANG SAINTE-CATHERINE**

#### **Règlement numéro 179**

#### **Règlement réduisant la vitesse maximale sur une partie du Grand Rang Ste-Catherine.**

**Attendu que** les propriétaires situés sur le Grand Rang Sainte-Catherine ont déposé une pétition demandant la réduction de la vitesse sur une partie du Grand Rang Sainte-Catherine comprise entre la voie ferrée et le Domaine des Trois Lacs ;

**Attendu que** cette partie du Grand Rang Sainte-Catherine est sinueuse et dénivelée et qu'il y a lieu de réduire la vitesse à 60 km/heure pour assurer la sécurité des gens et des usagers de la route ;

**Attendu que** la vitesse maximum permise actuellement sur cette partie du Grand Rang Sainte-Catherine est de 80 km/heure ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 626 du code de sécurité routière, une municipalité peut adopter un règlement modifiant la vitesse maximale sur une route situé sur son territoire et dont l'entretien n'est pas sous la responsabilité du Ministre des Transports ;

**Attendu qu'**avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée régulière du conseil, tenue le 5 octobre 2009 ;

rés.2912-09

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Gérald Toupin et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 179 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

*Article 1-* Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

*Article 2-* La vitesse maximum sur une partie du Grand Rang Sainte-Catherine, entre le numéro civique 2916 Grand Rang Sainte-Catherine et le Domaine des Trois Lacs, est réduite à 60 kilomètres/heure ;

*Article 3-* La municipalité installera une signalisation adéquate en remplaçant les panneaux actuels par des panneaux indiquant la limite de vitesse maximum de 60 kilomètres/heure.

*Article 4-* Toutes les dispositions pénales édictées dans la loi sur la sécurité routière sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

*Article 5-* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le projet de règlement ci-dessus a fait l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**7.5-RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LA ROUTE BEL-AUTOMNE.**

**Avis de motion** est donné par M. Pierre Ducharme que lors de la prochaine assemblée, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement numéro 75 concernant la circulation des véhicules lourds sur la route Bel-Automne afin d'interdire la circulation de véhicules lourds sur ce chemin durant toute l'année.

**Projet de règlement numéro 180**

**Modifiant le règlement numéro 75 concernant la circulation de véhicules lourds sur la route Bel-Automne.**

**ATTENDU** que le paragraphe 5e de l'article 626 du *Code de sécurité routière* (L.R.Q. c C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire ;

**ATTENDU** que le règlement numéro 75 concernant la circulation de véhicules lourds sur la route Bel-Automne et la route Saint-Esprit a été adopté par la Municipalité de Saint-Cuthbert le 3 juillet 2001 et a été approuvé par le Ministère des Transports du Québec ;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 75 concernant la circulation de véhicules lourds sur la route Bel-Automne, afin d'interdire, non seulement durant la période du dégel, mais durant toute l'année, la circulation de véhicules lourds sur ce chemin ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 9 novembre 2009 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. \_\_\_\_\_ appuyé par M. \_\_\_\_\_ et unanimement résolu qu'il est ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit :

*Article 1-* L'article 3 du règlement numéro 75 est modifié comme suit :

La circulation des camions et des véhicules outils est interdite sur la route Bel-Automne **durant toute l'année**, à partir de son intersection avec le rang St-André pour se rendre aux limites entre la Municipalité de Saint-Cuthbert et celle de Saint-Barthélemy, lequel est indiqué sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

*Article 2-* Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du Ministre des Transports conformément à l'article 627 du *Code de la sécurité routière*.

Le projet de règlement ci-dessous peut faire l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement sera adopté et que tous les membres présents déclareront l'avoir lu et qu'ils renonceront à sa lecture.

#### **7.6- PRIX DU SABLE DES ABRASIFS.**

Entreprises D.Y. Laurence	11,25\$
Éric Caron	11,38\$
Clément Laferrière	12,50\$
Gilles Destremes	10,99\$

M. Gilles Destremes a effectué le transport du sable qui sera utilisé pour les abrasifs.

#### **7.7- DEMANDE DE RÉFECTION DE FOSSÉS**

M. Stéphane Lapointe : Route Gonzague-Brizard

M. Gérald Toupin : Rang St-Jean

M. Louis Beaufort : Rang Sud Rivière Chicot

rés.2913-09

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil autorise la réfection des fossés sur la route Gonzague-Brizard, le rang St-Jean et sur le rang Sud de la Rivière Chicot.

Adopté à l'unanimité

### **7.8-RÉFECTION DE LA ROUTE SAINT-ESPRIT**

Aussitôt que la pulvérisation de l'asphalte a été complétée sur la route Saint-Esprit, avant même que l'on puisse niveler la chaussée, les pluies abondantes ont rendu le chemin impraticable. On aurait dû tout simplement charger le chemin en pierre par dessus le revêtement d'asphalte au lieu de le pulvériser. Les coûts de chargement aurait été beaucoup plus important que la pulvérisation (environ 30 000\$ au lieu de 8 000\$) mais on n'aurait pas eu besoin d'effectuer les travaux de réhabilitation du chemin.

Pour effectuer une bonne réhabilitation du chemin, on devra probablement enlever le végétale sur les accotements, installer une toile géotextile, charger le chemin de pierre sur une épaisseur de 8 pouces et compacter la pierre. Toutefois, la température clémente des derniers jours a permis le passage de la gratte et l'état du chemin s'est amélioré.

Pour aider aux travaux d'amélioration de ce chemin au printemps, il sera nécessaire de faire dans l'immédiat des travaux d'amélioration du drainage des fossés et de mettre 5 à 6 voyages de pierre (0-2 1/2 po.)

### **7.9- LOCALISATION DES BOÎTES POSTALES.**

La Société Canadienne des Postes a soumis à la Municipalité les endroits où seront installées les boîtes postales communes. Le directeur dépose le document et décrit au conseil les lieux choisis. Les propriétaires concernés ont donné leur approbation.

### **7.10-RAPPORT DE LA COUPE DE BRANCHES SUR LE RÉSEAU ROUTIER.**

L'entrepreneur, M. Sylvain Lavallée, a effectué la coupe de branches sur le rang Saint-André S.O. et sur le rang Saint-André N.E. avec une machinerie spécialisée. Les Employés municipaux ont effectué la coupe de branches sur l'ensemble du réseau routier.

L'an prochain, il ne restera que la coupe de branches par l'entrepreneur pour le haut du Grand Rang Saint-Catherine et le Petit Rang Sainte-Catherine et sur divers endroits sur le réseau routier.

Nous avons 3 plaintes sérieuses concernant la coupe de branches. Il y a eu quelques mécontents, mais en général les gens ont bien accepté les travaux des employés.

### **7.11-DROIT DE PASSAGE POUR LES MOTONEIGES SUR LA RUE CHÊNEVERT**

Le Club de Motoneige Car-Camp demande à la Municipalité d'obtenir un droit de passage sur la rue Chênevert pour les motoneiges afin de donner accès aux services.

Le conseil refuse de donner l'autorisation au passage de motoneiges sur la rue Chênevert pour les raisons suivantes :

- 1- Les résidences sur la rue Chênevert sont situées tout près du chemin public.
- 2- L'intersection de la rue Chênevert avec la rue Principale est une intersection déjà achalandé dû à la présence du bureau de poste, de l'école Sainte-Anne, de l'église et des résidences pour personnes âgées. Le conseil n'a pas l'intention d'en ajouter avec la présence de motoneiges.

## **8-HYGIÈNE DU MILIEU.**

### **8.1-RAPPORT TRIMESTRIEL DE L'INGÉNIEUR SUR LA CONFORMITÉ DE L'EAU POTABLE.**

Le Groupe Forces a déposé le rapport trimestriel pour les mois de juillet, août et septembre 2009 selon l'article 53.0.1 du règlement sur la qualité de l'eau potable. Le rapport démontre la conformité de l'eau potable pour les crédits de désinfection.

**Attendu que** la qualité de l'eau brute pour les mois d'octobre à avril permet de croire qu'il n'y a pas lieu de produire de rapport trimestriel pour cette période ;

**Attendu que** les rapports ont été réalisés sans obligation de la réglementation et sur la bonne volonté du conseil ;

rés.2914-09

**En conséquence**, il est proposé par M. Louis Mandeville appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande de ne plus produire de rapport trimestriel sur les calculs des crédits de désinfection pour la période du mois d'octobre 2009 au mois d'avril 2010.

Adopté à l'unanimité

### **8.2- FONDANT À GLACE POUR TRAVAUX AQUEDUC**

Un représentant des Produits de Laboratoire Certifiés a présenté un produit aux employés de voirie permettant de dégeler les vannes, les couvercles, les bornes fontaines du réseau d'aqueduc très facilement. Toutefois, le produit est très dispendieux, il coûte 434,76\$ du 27 litres.

Si le fournisseur désire en laisser un échantillon pour en faire l'essai, la municipalité pourra en acheter si les résultats sont concluants.

### **8.3-FACTURATION POUR LES BRIS D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 138**

L'entreprise qui a brisé le réseau d'aqueduc sur la route 138, refuse de payer la réparation des bris, sous prétexte que les employés n'ont pas été en mesure de localiser l'aqueduc de façon précise.

Pour le premier bris, aucune demande de localisation n'a été faite à la municipalité. Pour le second bris, le tuyau était à découvert et apparent lorsqu'il a été brisé. Il n'avait pas été supporté par l'entrepreneur.

L'ingénieur surveillant des travaux n'autorisera le paiement du montant de la retenue à l'entrepreneur pour les travaux si les bris d'aqueduc ne sont pas payés à la municipalité.

## **9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **9.1-NOMINATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE SAINT-CUTHBERT.**

Il y a trois représentants de la municipalité qui siègent sur le conseil de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Cuthbert, M. Normand Robillard, M. Gérald Toupin et M. Yves Fafard. Le mandat de M. Yves Fafard et celui de M. Gérald Toupin viennent à échéance bientôt. Il s'agit d'un mandat de trois ans.

rés.2915-09

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert reconduise le mandat de M. Yves Fafard et nomme M. Éric Deschênes pour représenter la Municipalité au sein du conseil de l'OMH de Saint-Cuthbert.

Adopté à l'unanimité

### **9.2-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR VOLAILLES GIANNONE.**

**Attendu que** Volaille Giannone a fait une demande dérogation mineure suite au projet d'agrandissement de l'immeuble, plus précisément l'espace de réception expédition ;

**Attendu que** la demande consiste à d'accorder une marge de recul de 5,5 mètres (18 pieds) au lieu de 9 mètres (30 pieds) demandés par la réglementation ;

**Attendu que** la marge de recul ne s'appliquera pas sur toute la façade de l'immeuble mais sur une distance d'environ 60 pieds ;

**Attendu que** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'autoriser la demande de dérogation mineure à la condition qu'aucun autre agrandissement ne soit autorisé à l'avenir dans la marge de recul avant de la bâtisse ;

**Attendu que** le projet d'agrandissement ne cause aucun préjudice aux propriétaires dont la propriété est située dans le voisinage de l'abattoir ;

**Attendu que** le conseil à l'intention d'élargir la chaussée du chemin devant l'abattoir lors de la construction de la conduite d'égout sanitaire minimisant l'impact de la réduction de la marge de recul avant ;

rés.2916-09

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise marge de recul la demande de dérogation à la condition qu'aucun autre agrandissement ne soit autorisé dans la marge de recul avant de la bâtisse.

Adopté à l'unanimité

### **9.3-RAPPORT ET LETTRE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS.**

L'inspecteur n'a pas déposé de rapport pour les mois de juillet, août et septembre, même si la facturation a été produite par la MRC.

Toutefois, une lettre d'infraction a été produite par l'inspecteur concernant une construction, dont copie a été remise aux membres du conseil.

### **10.0-LOISIR ET CULTURE**

#### **10.1-PISTE CYCLABLE DES ÎLES DE BERTHIER**

La Société de Récréotourisme du Pôle Berthier demande la participation financière de la Municipalité afin de permettre la continuité de la piste cyclable des îles de Berthier.

rés.2917-09

Il est proposé par M Gérald Toupin appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de participer financièrement pour la somme de 1000\$ à la piste cyclable des îles de Berthier.

Adopté à l'unanimité

**10.2-MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER.**

rés.2918-09

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Yvon Tranchemontagne, M. Louis Mandeville et M. Gérald Toupin pour représenter la Municipalité de Saint-Cuthbert à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2010-2011 et nomme M. Yvon Tranchemontagne comme représentant au conseil d'administration de la dite Société.

Adopté à l'unanimité

**10.3- NOMINATIONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE.**

rés.2919-09

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert reconduit le mandat de M. Pierre-Yvon Laporte à titre de responsable et celui de Mme Céline Denis à titre de représentant.

Adopté à l'unanimité

**11-PROJETS DU CONSEIL SELON LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 ET LA LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.**

**Le conseil a réalisé ou réalisera les projets du conseil mentionnés aux prévisions budgétaires 2009 sauf :**

- 1- Système de chauffage électrique pour l'édifice.
- 2- Informatique : Logiciels spécialisés de PG Govern
- 3- Cartes géographiques de la municipalité pour les visiteurs
- 4- Pompe de rechange pour le puits d'eau brute.
- 5- Rénovation du chalet des loisirs dans le cadre du Pacte rural

**En cours de réalisation :**

- 1- Modification de la toiture de l'édifice Municipalité de Saint-Cuthbert
- 2- Étude pour l'amélioration de l'usine de filtration.
- 3- Contour jeux de pétanque

**Liste des travaux publics**

***Ponts***

***Panneaux de signalisation et glissières de sécurité***

- Réparation de certaines glissières de sécurité : Rang Nord et autres

***Travaux de voirie***

- Travaux fossés : Réjean Sylvestre rang St-Jean, Gilles Chrétien 3121 Grand Rang Ste-Catherine, Louis Beaufort 2 entrées de champs, Gérald Toupin rang St-Jean, Stéphane Lapointe Gonzague-Brizard.

***Réseau d'aqueduc et borne fontaines***

- Lecture des compteurs d'eau St-Viateur et abattoir
- Installation d'un compteur d'eau rang Sud Riv. Chicot.
- Installation de vannes rue Vadnais
- Isoler le réseau aqueduc route 138

- Localiser les vannes d'arrêt sur réseau et sur réseau St-Viateur et les nouveaux bonhommes à eau.
  - Benoît Brizard, Détection fuite St-André, 2090 Principale, 882 Rang Sud, 1171 route 138, 1920 et 1901 Ste-Thérèse.

**Usine de filtration**

**Parc, chalet des loisirs et cour d'école**

- Contour jeux de pétanque

**Garage voirie**

- Ménage et peinture : outillages, machineries, bâtisses,
- Finir ménage cour arrière : débarrasser ferrailles, outillages, placer machinerie,
- Réparation de la gratte pour les chemins

**Édifice et autres**

- Ménage du sous-sol et débarrasser le local de la fournaise.
- Défaire les luminaires Chevalier de Lorimier.
- Changer une toilette dans la toilette des femmes.

**12- COURRIER**

**Ministère des Transports :** Accusé de réception des résolutions de la Municipalité et suivi pour le pont fermé et le pont de bois du rang Saint-André S.O.

MRC : Règlement sur le traitement des membres du conseil.

Guy André : Intervention à la chambre des communes sur les bureaux de postes.

André Villeneuve : Accusé de réception des résolutions pour les ponts.

Bell Canada : Frais municipaux 9-1-1.

CSST : Obligations relatives à l'intervention des pompiers.

CSST : Avis de classification et recalcul du taux personnalisé

Table de Promotion du bénévolat Lanaudière : Conférence du Dr Serge Marquis.

FQM : Nouvelle formule de répartition pour le service d'appels d'urgence 9-1-1.

La Table des Aînés de Lanaudière : Invitation au forum régional des 50 ans et plus.

GSI : Livraison de matières fertilisantes.

Ordre national du Québec : Avis de l'appel de candidatures.

Office des personnes handicapées : Politique gouvernementale à part entière.

CRÉ Lanaudière : rapport d'activités 2008-2009.

Agence de la Santé de Lanaudière : Forum et ateliers d'échange sur l'allaitement.

Ministre des Affaires Municipales : Accusé de réception de la résolution concernant la CSST et les services d'incendie.

**MAMROT : Proportion médiane 62% et facteur comparatif 1,61**

**13-ADOPTION DES COMPTES**

rés.2920-09

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adopté à l'unanimité.

<b>COMPTES PAYÉS (FOLIO 200597)</b>		
Hydro Québec		
Éclairage public	Septembre	427.95
Pierre-Yvon Laporte		
Repas comité de la bibliothèque	26-09-09	86.65

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Postes Canada		
Communiqués	9433500862	458.70
Sylvain Lebrun		
Eau	393	20.00
Claude Bonin		
Taxes payées en trop compte 812	394	445.00
Jean-François Bianchi		
Remboursement ordures 2008-2009 et vidange fosse septique (31 rue Bianchi)	395	465.00
Le Jardin de vos rêves		
2 <sup>e</sup> versement entretien paysager	143053	637.74
Mario Du Paul		
Ménage le 24-10-09	400	50.00
Richard Lauzon		
Assemblée C.C.U. 28-09-09, assemblée spéciale 19-10-09, frais déplacement & repas réunion Agence santé à Joliette.	398	137.67
CSST		
Cotisation ajustée 2008	AVC28844031	28.35
Gabrielle Lapointe		
Aide à la famille	6148949	50.00
Joomla		
Frais d'hébergement Web novembre	301	56.38
Fonds de l'information foncière		
Mutations octobre	200902401234	27.00
Bell		
Téléphone chalet	22 oct. au 21 nov.	93.96
<b>COMPTES À PAYER (FOLIO 200597)</b>		
9211-4800 Québec Inc. (Bonichoix)		
réception	134502	7.17
Marché Raynald Bélanger		
Réception	050995 116539 085484 181004 127103	119.69
Garage Alphonse		
Diesel	2163	114.00
Agrivert, coopérative		
Diesel	78-78900	2 296.59
Postes Canada		
communiqués	9435205838	181.34
Équipement J.M. Dubois		
Pin, câble et réparation tondeuse, (bouchon, barrure, huile, chaîne scie), huile mix, (câble et main d'œuvre, soudure tracteur à gazon),	5537 5534 5493 5483 5476 5502 5487 5358 5270 5215	261.80

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

ponceau 15'', manchons, transport, limes,		
Ponceaux, manchon, transport,	5270 5476	3 050.18
Pneus Villemaire		
Pneu (accident camion voirie avec camion transport abrasif)	J082928	658.58
Groupe CCL		
Enveloppes	121852	292.57
Échafauds Plus		
Clôture en polymère et livraison	01-144177-0	848.82
Produits Sany Inc.		
Cire, Général 100, rechange de vadrouille	FC00532522 FC00529993	132.52
Construction D. Quévillon		
Location de la pelle du 30-09-09 au 23-10-09 et camion 7 jours	0257	3 634.58
Excavation Normand Majeau		
Asphalte	013777 013535	1 316.93
Sylvain Lavallée		
Fauchage avec rotative	748	5 307.95
Les Emballages JC Ltée		
Essuie-main, crème à récurer	77032	53.78
Jean-Marie Plante		
Trapper 6 castors	399	300.00
Toshiba Solution d'affaires		
Copies	AR790093	130.74
CRSBP		
Cartes de prêt	14813	28.22
Limoges & Frères		
Vitre chalet	2230436	40.69
Inspecteur Canin		
Chiens errants	1009 0909	101.59
Desmarais électronique		
Réparation système d'alarme caserne	021588	190.20
Entreprise DY Laurence		
Transport pierre Rte Gonzague-Brizard	0277	98.77
Guy Bourgeault Fils		
Lampe halogène, réparation lumière de rue	33355 33383	258.01
L'Action week-end		
Avis public	AW097840	147.41
9129-9149 Québec Inc. (Patrick Deschênes)		
Voyages de pierre Grand Rang Ste-Catherine, heures camion Rte Gonzague-Brizard, Rang Ste-André	1	1 942.39
Les Clôtures Spécialisées		

*MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT*

Boulons avec écrous pour glissières de sécurité	005279	620.81
Lafarge Canada		
Pierre Route Gonzague-Brizard, rue Principale Sonia. Jasmin	14597606 14406690	881.57
J.A.T. Auto		
Réparer camion de voirie	117288	198.31
Mécanique R.B.		
Réparation tracteur	2339	255.09
Transport Éric Caron		
Transport pierre et sable rue Principale Sonia. Jasmin	10713	988.98
Location C.D.A.		
Location déchiqueteuse pour branches	092188	843.18
Martech		
Panneaux, manchons	104416 104346 104347	739.45
Quincaillerie St-Cuthbert inc.		
Gants de cuir, bâche, batteries AA, boulons, thermostat caserne, canette peinture, gants verts	61503 61537 61603 61292 61431 61035 61062 60995	199.52
<b>COMPTES PAYÉS FOLIO 201019 AQUEDUC</b>		
Bell		
Téléphone usine de filtration	22 oct au 21 nov	93.96
<b>COMPTES À PAYER FOLIO 201019 AQUEDUC</b>		
9129-9149 Québec (Patrick Deschênes).		
Voyage sable prise d'eau coin Rte St-Esprit	1	170.00
L.P. Tanguay Ltée		
Hypochlorite de sodium	67612	753.78
Quincaillerie St-Cuthbert		
Fluorescent, ampoules	61590	62.00
Accessoires d'auto Berthier Ltée		
Courroie	8-8106379	19.87
Le Groupe Harnois		
Huile à chauffage	FH00329888-2	132.61
Biolab		
Analyse de l'eau	154617 154615	203.35
Comairco		
Vérification sécheur, maintenance compresseur	302320 302319	260.15
Kemira Water Solution Canada.		
Pass	9019017163	3 662.57
Le Groupe Force S.E.N.C.		
Rédaction rapport sur la qualité de l'eau potable	2529	564.38

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT**

FQM		
Dicom	56112	21.60
<b>COMPTES À PAYER FOLIO 202206 AQUEDUC</b>		
Biolab		
Analyse de l'eau St-Viateur	154616	84.60
Postes Canada		
Communiqués	C029879620	12.94

<b>Élections</b>		
Liette Baribeau		
Secrétaire d'élection et révision	412	878.30
Pauline Denis		
Scrutateur et formation, - repas	401	113.20
André Baribeau		
PRIMO le 01-11-09 et au BVA, - repas	397	146.65
Gisèle Fafard		
Scrutateur et formation, - repas	402	114.65
Danielle Destrempes		
Scrutateur et formation, - repas	403	109.85
Carmen Plante		
Secrétaire bureau de vote, formation, - repas	404	85.20
Céline Denis		
Secrétaire bureau de vote, formation	405	90.00
Ghislaine Loyer		
Secrétaire bureau de vote, formation	406	90.00
Jocelyne Dubois		
Secrétaire bureau de vote, formation	407	90.00
Jacqueline Giroux		
Présidente table vérification, formation, -repas	408	111.00
Diane Drainville		
Membre table vérification, formation, - repas	409	87.15
Francine Destrempes		
Membre table vérification, formation, - repas	410	83.00
Marjolaine Lauzon		
Révision, secrétaire BVA, Secrétaire BVI, Scrutateur le 01-11-09, - repas	396	237.39
Richard Lauzon		
Président d'élection	411	1 094.84
Postes Canada		
Cartes d'avis d'électeur (devis et avis 362,24\$, timbres 527.04)	9435202369	1 003.77
Les Formulaires Ducharme		

Papeterie pour les élections	27519	219.43
Sergine Bouchard		
Révision liste électorale 1 heure	413	13.00
Restaurant Chez Yvanne		
Repas lors des élections	122091	84.76

rés.2921-09

**14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 16e jour du mois de novembre 2009

Richard Lauzon  
Directeur général et secrétaire.-trésorier